



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

traitement

Question écrite n° 94828

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le traitement des eaux de piscines par les lampes UV. En France, 15 % des piscines en sont équipées. Cette irradiation ne serait pas sans conséquences pour la santé, notamment celle des champions de natation, des maîtres nageurs et des bébés. Selon les chercheurs de l'INRS de Nancy, ces lampes provoqueraient la formation de chloroforme, une substance potentiellement cancérigène. En outre, elles seraient peu efficaces contre la trichloramine, gaz très irritant pour les poumons, qui se forme lors de la réaction du chlore avec les matières organiques (urine, etc.). En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de conduire une étude approfondie afin de confirmer ces résultats.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94828

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5336